

CANTINE

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La cantine scolaire est assurée en période scolaire les jours suivants :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

Prix du repas : 3,30 euros

Vous trouverez ci-dessous une notice explicative concernant les inscriptions à la cantine sous la forme de questions-réponses.

Comment inscrire mon enfant à la cantine ?

Les repas sont à réserver et payer d'avance à la Mairie, à l'aide du formulaire de réservation ci-joint (toujours disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune www.villeneuve-deriviere.fr) : vous cochez les jours où l'enfant mange à la cantine, et joignez au formulaire votre paiement par chèque ou espèces.

Les réservations par téléphone ne seront pas acceptées.

Vous pouvez déposer votre inscription :

- En Mairie : **par chèque** (à l'ordre du Trésor Public), **ou espèces**, les lundis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h00, ou les mardis, mercredis et jeudis de 9h30 à 12h ;
- Dans la boîte aux lettres à côté de la porte d'entrée accessible 24h/24h, **par chèque uniquement.**

Suis-je tenu de réserver les repas pour un mois ou un trimestre complet ?

Non, même si le formulaire propose un calendrier de réservation semestriel, vous pouvez effectuer les inscriptions à votre convenance, par exemple à la semaine.

Existe-il une date limite de réservation ?

Oui, les réservations doivent être validées au plus tard le mardi avant 10 heures pour la semaine suivante. Des réajustements sont possibles en prévenant au moins deux jours avant la date du repas, et le vendredi à 10 h pour le lundi suivant.

Dans un souci de bonne gestion et au vu de la recrudescence des réservations de dernière minute, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces délais afin de garantir un service optimal pour vos enfants.

Comment modifier mes réservations en cas d'imprévu, de maladie.... ?

Prévenez la Mairie immédiatement. En cas de maladie uniquement, **le ticket vous sera restitué à compter du deuxième jour d'absence sur présentation d'un justificatif médical.** Vous pourrez le réutiliser pour un repas ultérieur.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour tout renseignement :

Mairie : Tél : 05.61.94.55.75

Fax : 05.61.95.24.07

mairie.villeneuve4@wanadoo.fr

**En cas d'URGENCE uniquement,
pour joindre directement la cantine ou la garderie :**

Cantine / ALAE : 05.61.94.55.73

Les horaires de l'ALAE

- Lundi-Mardi-Jeudi : 7h30-9h00/12h15 - 14h/16h-18h30
- Mercredi : 7h30-9h00/12h15 bus pour l'ALAE de Saint Gaudens
- Vendredi : 7h30-9h00/12h15 - 14h/15h45-18h30